



COMMUNE DE SAINT-ROCH

Restauration scolaire

7 Rue de la Baratterie

37390 SAINT-ROCH

Courriel : cantine.saintroch37@orange.fr

FICHE DE PREVISION D'ABSENCE

NOM et PRENOM de l'enfant :

Classe :

Jour ou période d'absence prévue :

NOM et PRENOM du (des) parent(s) :

N° de téléphone :

Email :

Signature

RAPPEL DU REGLEMENT, ARTICLE 3 :

3.1- Absences d'une durée inférieure à une semaine : Tous les repas sont facturés. Aucune déduction n'est faite, quel que soit le motif de l'absence.

3.2- Exceptionnellement, les absences pour maladie d'une durée supérieure à une semaine, sans interruption, pourront donner lieu à déduction à partir du 5ème repas, sous réserve qu'un certificat médical (original) soit fourni au plus tard le 4ème jour de maladie. Ce document doit être déposé dans la boîte à lettres de la cantine installée devant l'école. Il ne doit pas être déposé à la mairie. En l'absence de certificat médical, tous les repas seront facturés. Aucun autre document ne sera accepté.